

PROPOSITION
DE LOI

N° 73

rejetée

SÉNAT

le 5 mai 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 331
du code pénal.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition
de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, en première
lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 mai 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 527, 602 et in-8° 93.

Sénat : 149 et 314 (1981-1982).
